

**Commune de Mittelschaeffolsheim**

Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2019

Date de convocation : 17 septembre 2019

**Membres présents** : M. Alain WACK, Maire

Adjoint(e)s : Martine CLAUDON, Didier GRUBER et Laurette DIEBOLD.

Conseillers municipaux : Sophie DOLLINGER, Mathieu KIEFFER, Stéphanie KUHLMANN, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN et Régis NIEDERLAENDER.

**Membres absents excusés** : Fabien GINSS et Doris HEILIG.

**Membre absent non excusé** : Francis RISCH.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue et remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il est informé que :

- Doris HEILIG a donné procuration à Laurette DIEBOLD.

Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation des procès-verbaux du 19 juin 2019 et du 30 août 2019
2. CAH Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2019
3. CAH Approbation de l'attribution de compensation définitive de la commune au titre de l'année 2019
4. CAH Pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres : actualisation
5. Orange convention Impasse de l'école
6. Personnel communal
7. Recensement population
8. Décision modificative du budget primitif 2019
9. Devis porte d'entrée du logement 15 rue Principale
10. Organisation inauguration – présence et postes
11. Divers et communications

**1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 19 JUIN ET DU 30 AOÛT 2019**

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 19 juin 2019. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 30 août 2019. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

## **2. CAH : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a été créée par délibération du Conseil communautaire en date du 9 janvier 2017. Cette instance, composée d'un représentant de chacune des communes membres de la CAH, a pour mission d'évaluer les charges liées aux transferts de compétences entre les communes et la Communauté, et réciproquement, entre la Communauté et les communes membres. Cette évaluation des charges par la CLECT s'inscrit dans les objectifs du Pacte financier de confiance et de solidarité.

La CLECT doit établir et adopter un rapport, dans un délai de 9 mois suivant la date de chaque transfert. Ce rapport est soumis pour validation aux communes membres et pour information au conseil communautaire. Parallèlement, la Communauté notifie aux communes le montant de leur attribution de compensation définitive au vu des travaux de la CLECT.

Les premières évaluations des charges avaient porté sur les compétences transférées à la date du 1er janvier 2017, après la fusion et la création de la CAH, puis à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, après les nouveaux transferts de compétences. En 2019, la CLECT a procédé à une nouvelle évaluation des charges, au titre des compétences nouvellement transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (à la CAH ou aux communes).

Dans sa séance du 20 juin 2019, la Commission locale d'évaluation des charges transférées a adopté le rapport portant sur l'évaluation des charges au titre des compétences transférées à la date du 1er janvier 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport.

### **DÉCISION**

Le Conseil municipal,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

- **ADOpte** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'année 2019.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration**

## **3. CAH : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVE DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Les relations financières entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et les communes membres reposent sur les objectifs et les engagements inscrits dans le Pacte financier de confiance et de solidarité, adopté par le Conseil communautaire, le 23 février 2017, et actualisé par délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019.

Ces relations financières reposent notamment sur le dispositif des attributions de compensation (AC) qui permettent, en vertu des principes de solidarité et d'équité, de neutraliser les conséquences de la création de la Communauté d'Agglomération ainsi que les transferts successifs de compétences.

Au début de l'année 2019, comme en 2018 et en 2017, les communes de la CAH s'étaient vu notifier le montant de l'attribution de compensation, dite provisoire, qui leur était due ou dont elles étaient redevables.

Pour déterminer l'attribution de compensation définitive au titre de l'année 2019, il convenait de procéder à l'évaluation des charges transférées au titre des compétences nouvelles exercées par la CAH depuis le 1er janvier 2018. Ce travail d'évaluation a été réalisé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Son rapport a été adopté le 20 juin 2019 et il est soumis à l'approbation des communes. C'est au vu de ce rapport que chaque commune doit approuver son AC définitive pour 2019.

S'agissant de notre commune, le montant de l'attribution de compensation définitive, en fonctionnement, pour 2019 s'élève à - **7 346 €**.

Il est proposé au Conseil municipal de l'approuver, sachant que cette attribution compense les charges nouvelles supportées par la commune ou, au contraire, les économies qu'elle réalise du fait des transferts de compétences.

#### DÉCISION

Le Conseil municipal,  
VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,  
VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 20 juin 2019,  
- **APPROUVE** le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2019 de - 7 346 €.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

#### **4. CAH : PACTE FINANCIER DE CONFIANCE ET DE SOLIDARITE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU ET LES COMMUNES MEMBRES : ACTUALISATION**

En 2017, à la suite de la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, le Conseil communautaire avait adopté le Pacte financier de confiance et de solidarité qui fixe les grands principes et les modalités de mise en œuvre des relations financières entre la CAH et les communes membres.

Un grand nombre des engagements inscrits dans le Pacte ont été réalisés dans les mois qui ont suivi la création de notre Agglomération, et les évaluations qui ont été entreprises attestent des résultats très positifs obtenus notamment en matière de retombées financières pour la CAH et de solidarité financière au profit des communes.

A l'occasion du Séminaire des maires du 23 mars 2019 et de la Conférence des maires du 13 juin 2019, les propositions d'actualisation du Pacte, dont la nouvelle version fait l'objet de la présente délibération, ont été approuvées par les maires.

Le Conseil communautaire a adopté le Pacte financier actualisé le 27 juin 2019 et les communes sont invitées à le faire approuver par leur conseil municipal.

Au-delà de modifications portant sur la formulation des engagements 9 et 14, le Pacte 2 apporte d'importantes précisions et nouveautés qui, toutes, vont dans le sens d'une prise en compte des attentes qui ont été formulées par les maires depuis l'an dernier, notamment :

- Les conditions dans lesquelles s'opèrent les compensations financières consécutives aux transferts ou restitutions de compétences ;
- L'appui administratif et technique aux communes ;

- La prise en compte, par la CAH, des diminutions de dotation globale de fonctionnement constatées par certaines communes et qui sont en lien direct avec la création de la CAH.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce Pacte financier actualisé.

Le Conseil municipal,

VU les lois du 21 février 2014 et du 7 août 2015,

VU les dispositions du Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019 adoptant le Pacte financier de confiance et de solidarité actualisé,

- **APPROUVE** le Pacte financier actualisé de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

## **5. ORANGE CONVENTION IMPASSE DE L'ÉCOLE**

La mise en souterrain des réseaux dans l'impasse de l'École fait intégralement partie du projet de restructuration de l'ancienne école maternelle en mairie.

La société Orange nous a transmis une convention qui a pour but de fixer les modalités juridiques et financières pour la mise en œuvre en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Oranges situés Impasse de l'École.

Le coût de revient de cette prestation est de 2662,71 € net.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange dans l'impasse de l'École.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

## **6. PERSONNEL COMMUNAL**

### **A). RENOUVELLEMENT MISE À DISPOSITION FRANCIS VELTEN**

La convention de mise à disposition de Francis VELTEN à la commune de Krautwiller prend fin le 30 août 2019.

Le Conseil Municipal doit décider de renouveler ou non cette convention pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 août 2022.

M. le Maire sollicite l'accord pour la signature de la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de M. Francis VELTEN à la commune de Krautwiller.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

## B). ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE

L'aménagement des locaux de la nouvelle mairie nécessite un entretien et un nettoyage plus important qu'auparavant. Il est proposé d'embaucher un agent de nettoyage à raison de 3 heures par semaine.

Trois solutions sont proposées :

- L'embauche d'un agent en direct impliquant la gestion de carrière, entre autres.
- La mise à disposition d'un agent par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.
- L'intervention d'une entreprise de nettoyage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEMANDER** la mise à disposition d'un agent par la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent à raison de 3 heures par semaine afin d'assurer l'entretien des locaux.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

## 7. RECENSEMENT POPULATION

M. le Maire rappelle à l'Assemblée du déroulement du recensement de la population à Mittelschaeffolsheim du **16 janvier au 15 février 2020** (décret n° 2003-561 du 23 juin 2003).

A ce titre, l'INSEE demande la désignation d'un coordonnateur communal ainsi que de l'agent recenseur. Mélissa LAGEL, notre secrétaire de mairie, sera chargée d'être coordonnateur communal ainsi qu'agent recenseur.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la désignation de Mme LAGEL Mélissa comme coordonnateur communal et comme agent recenseur.

**DECIDE** de verser l'intégralité de la dotation à percevoir à l'agent recenseur

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

## 8. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire explique que les études listées ci-dessous ont été suivies de travaux. Afin de regrouper ces dépenses avec les dépenses de travaux réalisées, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Liste des études :

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION	Montant
2031	5	ETUDES LEVE TOPO ECOLES	3648,00 €
2031	03/2012	ETUDE SAFEGE LUTTE CONTRE LES	50,00 €
2031	06/2016	ETUDES ET TOPOGRAPHIE	1914,00 €
2031	2015/03	ETUDE FAISABILITE ET PROGRAMME SUR LES	1340,00 €

		BATIMENTS COMMUNAUX	
2031		MEMOIRE DE FRAIS BAT COM	1720,00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,  
 Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2017,  
 Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Le Conseil Municipal,  
 après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la décision modificative comme suit :

**Section Investissement – Dépenses :**

Compte 21312 – Travaux écoles - 8622,00 €

Compte 2128 – Travaux rue des Peupliers - 50,00 €

**Section Investissement – Recettes :**

Compte 2031 – Frais d'études + 8672,00 €

**Section Investissement – Dépenses :**

Compte 1311 (Chapitre 041) N° inventaire 2017/001 - 33 600,00 €

**Section Investissement – Recettes :**

Compte 1321 (Chapitre 041) N° inventaire 2019/010 - 33 600,00 €

**Section Investissement – Dépenses :**

Compte 21312 – Travaux écoles- 10 000 €

**Section Investissement – Recettes :**

Compte 2312 – Maitrise d'œuvre rue des Peupliers + 10 000 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de l'ensemble des formalités.

**Adopté à l'unanimité : 11 voix POUR dont 1 procuration.**

## 9. DEVIS PORTE D'ENTRÉE DU LOGEMENT 15 RUE PRINCIPALE

La porte d'entrée du logement 15 rue Principale ainsi que la porte latérale sont vétustes.

L'entreprise ZYTO (lot 12 menuiserie du marché de travaux - réhabilitation des anciennes écoles) a transmis un devis à la commune.

Le montant de ce devis est jugé trop élevé, Martine CLAUDON propose donc de faire réaliser des devis par plusieurs entreprises.

Elle propose de reporter ce point à une prochaine séance.

Le Conseil Municipal accepte de reporter ce point.

## 10. ORGANISATION INAUGURATION – PRÉSENCE ET POSTES

M. le Maire rappelle que l'inauguration des commerces, de la micro-crèche et de la nouvelle mairie est prévue le samedi 28 septembre 2019, soit dans 8 jours.

Le nombre de personnes présentes estimées est d'environ 220 personnes.

Des tonnelles, prises en charges financièrement par la Communauté d'Agglomération de Haguenau

(CAH), seront installées du mercredi 25 au 30 septembre par Espace Couverts.

M. le Maire a sollicité plusieurs personnes afin de mettre à disposition leurs cours afin d'accueillir les officiels lors de l'inauguration. Ces personnes ont donné leur accord.

En accord avec la gendarmerie, un système de feux alternatifs et un cheminement avec des cônes de chantier est prévu afin de sécuriser le trajet entre les commerces et la nouvelle mairie. Les cônes sont prêtés par la CAH et la société ARTERE, les feux seront loués à la société LOXAM. Le cheminement entre la nouvelle mairie et la salle communale n'aura pas besoin d'être balisé car le trottoir est assez large.

La CAH met également à disposition un pupitre, une sono, des tables mange-debout, des panneaux de signalisation, etc...

Le buffet sera préparé par Christophe CLAUDON et la boulangerie ARBOGAST pour ce qui est pains et desserts.

Les différents postes sont attribués.

Rendez-vous est donné aux conseillers le samedi matin à 9h pour la préparation de l'inauguration.

## **11. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **a. Locataires**

M. le Maire informe que la famille WALTHER a emménagé le 15 septembre dans le logement du 1 rue de Mittelhausen.

Le boulanger a ouvert le 1<sup>er</sup> septembre, l'équipe est ravie de l'accueil qui leur a été fait et de la fréquentation.

Une candidature a été déposée pour la pizzeria.

**Le Conseil Municipal en prend note.**

### **b. Fête des enfants**

Laurette DIEBOLD annonce que la fête des enfants aura lieu le 7 décembre 2019. Les enfants de 3 à 12 ans y seront invités personnellement. Le costume est réservé. Comme à l'usage, un goûter sera servi.

Concernant l'animation, elle propose « Perles d'histoires » avec son spectacle « Mannala » pour un montant de 550,80 € TTC dont 100 € de déplacement.

**Le Conseil Municipal en prend note.**

### **c. Fête des aînés**

La fête des aînés aura lieu le 11 janvier 2020 à 12h à la salle communale.

**Le Conseil Municipal en prend note.**

### **d. Accident de la circulation**

M. le Maire souhaite faire part à l'Assemblée des 3 accidents qui se sont déroulés en moins de deux semaines :

- le 6 septembre au matin, M. LINDENMANN s'est fait heurter par un camion alors qu'il traversait la chaussée hors du passage piéton. Il est décédé à la suite de ses blessures 2 jours plus tard.

- la semaine suivante, une voiture venant de Mittelhausen n'a pas tenu compte du virage à l'entrée du village et a percuté le mur de M. Francis RISCH. Les jeunes ont tenté de retourner la voiture qui était sur le toit et de ce fait ont abîmé un autre morceau de mur. Les gendarmes et les pompiers sont intervenus.

- le 17 septembre, une jeune cycliste a chuté de son vélo en entrant dans la commune. Blessée, elle a été secourue par les pompiers rapidement.

M. le Maire demande si d'autres points sont à discuter.

- Nicolas LAUGEL demande ce qui pourrait être fait, en plus de l'existant, afin d'éviter les déjections canines sur les trottoirs.

M. le Maire lui répond qu'un arrêté communal existe, que les sachets à déjections sont disponibles gratuitement en mairie, que régulièrement des affichages sont mis en place et des rappels dans le bulletin municipal. Il ajoute que les bornes canines ont été achetées et seront prochainement mises en place.

- Nicolas LAUGEL signale qu'un ou plusieurs groupes de jeunes se promènent dans la commune le soir, Denis LOTTMANN dit qu'un couple s'est fait carjacké récemment et Laurette DIEBOLD ajoute qu'un groupe de jeunes a squatté le cimetière le jour de la fête champêtre du 15 septembre. M. le Maire en informera le gendarme référent de la commune.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clos la réunion à 22h36.

#### **Signatures :**

##### **Le Maire :**

Alain WACK

##### **Les Adjointes :**

Martine CLAUDON

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

##### **Les Conseillers :**

Sophie DOLLINGER

Fabien GINSS  
*Excusé*

Doris HEILIG  
*Excusée + procuration*

Mathieu KIEFFER

Stéphanie KUHLMANN

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Régis NIEDERLAENDER

Francis RISCH

*Absent non excusé*